

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 02 décembre 2021  
Date d'affichage : 02 décembre 2021  
Nombre de conseillers : en exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15  
Dont pouvoir (s) : 01

L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN LE HUIT DECEMBRE A DIX-NEUF HEURES , le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Laetitia SANCHEZ, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Laëtitia SANCHEZ, Jean-Charles DUPONT, Anne BERICHI, Jean-Luc ENJALBERT, Frédéric BESNARD, Bernard LEBOEUF, Françoise COHAN, Sandra LEBOURGEOIS, Elodie DESABAYE, Francine DESABAYE, Alain LOEB, Pascal SCHWARTZ, Chantal QUERNIARD, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE.

**Pouvoirs de** : Madame Céline RECHER à Madame Sandra LEBOURGEOIS

**Absents excusés** : Céline RECHER

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc ENJALBERT

**AUTORISATION DE MISE EN VENTE D'UN TERRAIN ALLEE DU ROULE**

Suite à l'obtention du permis d'aménager PA 027 598 21 A0001 en date du 29 Mars 2021 pour le terrain communale allée du roule référencé A0111 pour une superficie géographique de 1 967 m<sup>2</sup>

Suite la proposition faite par Monsieur Guerry et Madame Lefèvre via l'agence Guy Hocquet de pont de l'arche pour un montant net vendeur de 48 000 €.

Compte tenu de non obligation pour les communes de moins de 2000 habitants d'avoir recours à l'expertise des domaines, ceci conformément à la réponse du 9 mars 2017 du ministère de l'économie et des finances à la question n° 23161 de sénateur socialiste Eric Jeansannetas (Creuse) : Les collectivités locales sont en effet tenues de consulter le Domaine préalablement à la réalisation de leurs opérations immobilières, lorsque le montant des opérations envisagées est supérieur ou égal à 75 000 € pour les acquisitions hors expropriation et à 12 000 € de loyer annuel pour les prises à bail. S'agissant de leurs projets de cessions immobilières, ils donnent obligatoirement lieu à la consultation du Domaine sans condition de montant, à l'exception de ceux poursuivis par les communes de moins de 2 000 habitants.

**Après en avoir délibéré, avec 15 VOIX POUR, 00 VOIX CONTRE et 00 ABSTENTION(S),** le Conseil Municipal :

**Autorise** Madame la Maire à procéder à la signature d'une promesse de vente et ensuite à la signature de l'acte du terrain cadastré A0111 pour une surface géographique de 1967 m<sup>2</sup> pour un Montant de 48.000 € net vendeur

Pour extrait certifié conforme au registre.

  
La Maire,  
Laetitia SANCHEZ

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis en préfecture le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705982-20211208-DB04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2021